

***NOUVELLES EN RAFALE ***

Avril 2016

Campagne : « Minimum 15\$ »

Lors du dernier conseil général du SEPB-574, M. Alexandre Leduc du service de la recherche de la FTQ, présentait la campagne : « **Fight For 15** » aux personnes déléguées. Il s'agit d'un mouvement de revendication populaire organisé par des travailleuses et des travailleurs du secteur des « fast food » aux États-Unis. Rapidement, le mouvement c'est élargi à plusieurs autres secteurs de l'économie. Plusieurs villes et états américains se sont engagés à hausser progressivement le salaire minimum à 15 \$. L'état de New York l'applique pour l'industrie du « fast food » et pense l'élargir à tous les secteurs. Le comité des jeunes de la FTQ et du SEPB s'impliquent dans l'élargissement de cette campagne au Québec sous le thème : « **Minimum 15 \$** ».

Dans le cadre de cette campagne plusieurs activités sont prévues le 15 de chaque mois.

Pour en savoir plus : <http://ftq.qc.ca/communiques/comite-jeunes-ftq-minimum-15-par-heure/>

Manifestation du 1er Mai : « On a le Québec à cœur »

Le rassemblement du 1^{er} mai 2016 se fait à 12h30 au parc Lafontaine (coin Rachel et La Fontaine) et le départ de la marche est à 13h00. Le thème principal, « On a le Québec à cœur », est issu de notre lutte contre les inégalités sociales. Plusieurs thèmes seront utilisés. La lutte pour le **salaire minimum à 15\$** sera mise de l'avant par la FTQ lors de cette journée.

Des membres du comité exécutif de la section locale y seront présents et nous vous invitons à nous y rejoindre.

Pour plus de renseignements : <http://montrealmetro.ftq.qc.ca/actualites/rendez-vous-au-parc-la-fontaine/>

Unité Medavie

Lors d'une assemblée syndicale tenue le 10 février 2016, 87 membres de l'unité se sont présentés à l'assemblée pour se prononcer et voter sur l'offre finale de l'employeur. 66 % des membres ont accepté l'offre patronale. Cette offre prévoit la mise en place pour les nouveaux employés, d'un régime de retraite à cotisations déterminées à la place d'un

régime à prestations déterminées. L'entente est d'une durée de 4 ans avec des augmentations salariales maximales de 2,5 % par année. De plus, le syndicat a fait des gains au niveau des assurances collectives, l'atteinte de 4 semaines de vacances après 7 ans de service, la possibilité d'une retraite progressive devancée à l'âge de 58 ans et plus de souplesse dans les horaires de travail. Félicitation aux membres du comité de négociations : **Carole Haywood, Emilie Leduc, Annie Bertrand et Pierre-Olivier Caron.**

Unité Pages Jaunes (vente)

La Cour Suprême du Canada ne donne pas suite à la demande du syndicat d'en appeler de la décision de la Cour d'appel du Québec. Le litige portait principalement sur la décision de l'employeur en 2006, d'imposer un régime à cotisations déterminées pour les nouveaux employés alors que les anciens bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées. La position du syndicat était qu'il s'agissait d'une clause de disparité de traitement fondées sur la date d'embauche (la notion de clause orphelin au sens de l'article 87.1 de la Loi sur les normes du travail) et donc, de discrimination. Malheureusement, le débat juridique est clos, mais déjà des syndicats font des pressions politiques pour que le gouvernement modifie la loi pour empêcher ce type de pratique.

Éducation - Fin de semaine d'éducation - 15,16 et 17 avril 2016

Nous tenons à remercier les personnes déléguées qui ont participé à la formation de fin de semaine :

France Daignault et Dominique Martel de l'unité Natrel ;
Annie Bertrand et Émilie Leduc de l'unité Medavie ;
Josée Landry, Sonia Al Khabyr, Christine Fort et Donna Slevan de l'unité Pages Jaunes (bureau);
Martin Bélanger, Julie Thériault, Philippe Raharinaivo et Robert Jarnet de l'unité Iron Mountain ;
Dominic Béland de l'unité Archambault – Berri.

Un remerciement aux personnes formatrices issues de notre section locale : Martin Herteleer et Loïc Breton.

Pour en connaître plus : visiter notre page Facebook (SEPB-574)

Mise à jour du Manuel de référence à l'intention des personnes déléguées syndicales

Une mise à jour du manuel est disponible sur le site web de la section locale (www.sepb.qc.ca). Vous y trouverez les renseignements suivants :

- Des explications sur les structures syndicales suivantes : Le SEPB/COPE, le SEPB-Québec, la FTQ, les conseils régionaux FTQ et le CTC ;
- Le SEPB-574, ses membres, sa structure et son fonctionnement ;
- Les règles et les procédures d'assemblée, dont un tableau synthèse des règles et procédures Bourinot ;
- Des exemples de formulaires et rédaction de procès-verbaux;
- Des liens avec des ressources syndicales, gouvernementales et communautaires ;
- Un lexique syndical.
- Nous vous invitons à le consulter en cliquant sur : http://sepb.qc.ca/wp-content/uploads/2016/03/Manuel-reference_Delegue-syndical_Mise-a-jour-2016.pdf

Présentation des membres du comité exécutif du SEPB-574

Alain Dugré, secrétaire-trésorier du SEPB-574

Natif de Montréal, Alain débute une formation en sociologie à l'UQAM en plus de travailler comme professeur suppléant à la Commission scolaire de Montréal. Il milite alors comme membre du comité des suppléants à l'Alliance des professeurs de Montréal (CSQ). Après deux ans et fort de cette expérience syndicale, il décide de s'inscrire en relations industrielles à l'Université de Montréal où il complète son baccalauréat par un stage en santé et sécurité du travail au département de génie industriel de la CSN. Il occupera des postes de chargé de travaux pratiques au département de relations industrielles de l'Université de Montréal.

En 1981 il est embauché comme inspecteur-enquêteur à la Commission des normes du travail. En 1983, il commence à travailler comme inspecteur-enquêteur au Comité paritaire des agents de sécurité (CPAS). En 1985 il participe à la syndicalisation du CPAS et en devient le président. Un an plus tard, le groupe se retrouve en conflit de travail. Alain sera président de cette unité jusqu'en 2015 et vivra en 1998, un second conflit de travail.

Dès le début, Alain s'implique au sein du SEPB-57 (ancêtre de notre section locale) et il est élu en 1989 directeur du secteur public et parapublic du SEPB 57. De plus, il devient responsable du comité SST du 57 et il siège au comité SST de la FTQ. En 1998, il est nommé représentant du SEPB comme membre syndical siégeant à la Commission des lésions professionnelles (CLP). Son rôle consiste à entendre les dossiers de contestation et donner son avis au juge administratif suite à l'audience. Alain siègera jusqu'au 31 décembre 2015, date de la dissolution de l'organisme. Il occupera temporairement en 2002, un poste de conseiller syndical au SEPB 57.

En 2003, lors de la fondation de la section locale, il occupe le poste de secrétaire de la section locale 574. Il s'implique au sein des comités d'information, d'éducation et de santé et sécurité du travail, tant au niveau de la section locale que du SEPB-Québec. En 2012, il est élu secrétaire-trésorier de la section locale et est libéré à temps plein pour assumer ce mandat. Il est réélu au même poste lors du congrès de 2015.

Pour toutes questions ou commentaires veuillez communiquer avec nous au 514 522-7574 ou 574@sepb.qc.ca